



Œuvrer pour le changement

Mise en œuvre du mandat de la PSI à partir de 2013

1. La PSI occupe une place centrale au sein du mouvement syndical. Nous sommes la seule fédération syndicale internationale centrée uniquement sur les services publics (en dehors du secteur de l'éducation). Au sein des forums internationaux, nous sommes les seuls porte-paroles de ces travailleurs/euses des services publics, ainsi que la seule organisation coordonnant une action syndicale mondiale dans le secteur public.
2. A l'heure où la PSI définit ses priorités pour les cinq années à venir, nous devons garder à l'esprit combien il est important de consolider notre présence pour assumer ces rôles clés. Si nous ne le faisons pas, personne d'autre ne le fera.
3. Le document ci-joint jette les bases des réunions du Conseil exécutif et des Comités régionaux et sous-régionaux pour 2013. Les conclusions des débats régionaux seront directement transmises au Conseil exécutif. Cette consultation poursuivra trois objectifs :
 4. Nous assurer que nous avons correctement défini nos priorités;
 5. Identifier de nouvelles façons de travailler, notamment au regard de la gestion de nos priorités;
 6. Etablir un calendrier d'action pour les 12 prochains mois.
7. Les programmes de travail existants à l'échelle régionale devront être intégrés aux nouvelles priorités de mise en œuvre et s'y conformer. Il incombera aux Comités exécutifs régionaux (REC) et aux Comités consultatifs régionaux (RAC) de veiller à ce que ce processus ait bien lieu en 2013.
8. Le Congrès a invité la PSI à donner un nouvel élan à ses activités sectorielles. Il a reconnu qu'à l'avenir, il nous faudra travailler à bien des égards avec différents secteurs et ce, à des rythmes différents. Il a en outre admis que la question de la gestion des activités sectorielles n'avait pas encore été réglée.
9. En premier lieu, cela suppose la création de réseaux informels dotés de comités directeurs facultatifs et soutenus par le Secrétariat, ainsi que l'étude de structures plus solides. Il est en outre nécessaire d'établir des programmes de travail sectoriels.
10. Au regard de des **activités sectorielles**, les consultations actuelles veilleront à ce que :
 11. Nos priorités pour les 12 à 18 prochains mois soient déterminées par nos secteurs ;
 12. Les affiliés nous indiquent clairement comment établir des structures sectorielles et mener à bien un travail sectoriel à l'avenir.
13. A cet égard, les priorités à long terme de la PSI s'axeront sur **la lutte contre la privatisation, la promotion des droits syndicaux, l'influence de la politique mondiale**, ainsi que sur **la syndicalisation et la croissance**.

A. Lutte contre la privatisation

14. La privatisation reste l'une des principales menaces pesant sur nos droits et nos intérêts. La PSI et ses affiliés (aux côtés de nombreux partenaires de la société civile) ont ralenti leurs offensives, notamment dans les secteurs de l'eau et de l'énergie. Dans d'autres secteurs, tels que la santé ou la municipalité, nous nous sommes heurtés à davantage de difficultés et serons donc amenés redoubler d'efforts sur ces fronts.
15. Force est d'admettre que les partisans de la privatisation sont bien organisés et opèrent à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale. Ils disposent d'un véritable arsenal de promotion de la privatisation : accords de libre-échange, financement par des donateurs, pression sur les budgets publics, travail des ambassades nationales et autres missions commerciales.

16. Pour contrer les adeptes de la privatisation, la PSI doit coordonner ses forces en utilisant les différents moyens dont elle dispose : vastes campagnes locales/nationales contre la privatisation ; recherche approfondie sur l'impact négatif de la privatisation, dont la corruption, ainsi que sur les partisans de la privatisation et leur comportement dans chaque secteur, région ou pays ; alliances solides avec des mouvements sociaux ; et influence politique sur les gouvernements et institutions internationales clés.
17. Nous devons développer notre capacité à partager les bonnes pratiques de nos affiliés en matière de lutte contre la privatisation.
18. Les syndicats engagés dans des campagnes de lutte contre la privatisation sont vivement priés d'en informer la PSI aussi tôt que possible, afin que nous puissions contribuer à une stratégie de résistance. Il est absolument essentiel qu'ils se manifestent au plus tôt.
19. Nous devons également lutter contre le système idéologique promouvant la privatisation et véhiculant l'idée publique, politique et académique que le privé vaut toujours mieux que le public.
20. Nous devons asseoir la réputation de la PSI et développer sa capacité à défendre, à l'échelle mondiale, des modèles de prestation de services publics performants, afin de mettre en exergue la contribution du secteur public à la création de prospérité et d'égalité, et de promouvoir les modèles de gestion publique que nous privilégions, tels que la coopération personnel-direction. Forte de sa position sur la scène internationale, la PSI est en mesure d'identifier et de dénoncer les obstacles à la prestation de services publics, tels que les accords de «libre»-échange, les mécanismes de financement des institutions internationales de financement, ou encore les mesures d'austérité découlant de la crise financière, tout en continuant à travailler main dans la main avec ses partenaires afin de soutenir une taxation progressive et de lutter contre l'évasion fiscale.
21. En 2013, nous prévoyons de :
 - a) Soutenir les efforts des syndicats nationaux pour contrer la privatisation, grâce à nos réseaux sectoriels, à nos structures régionales, ainsi qu'au soutien complémentaire des régions.
 - b) Investir dans les capacités pour dresser un état des lieux des secteurs et des enjeux, ainsi que pour mobiliser nos membres et nos partenaires de coalition.
 - c) Mettre en place des ressources et des mécanismes pour permettre l'organisation de campagnes de réponse rapide.
 - d) Réactualiser les programmes de travail régionaux pour assurer une réponse précise aux différents niveaux des campagnes contre la privatisation.
 - e) Faciliter la communication entre les différents spécialistes du commerce au sein des syndicats et fournir aux affiliés des informations provenant de plusieurs ONG et réseaux actifs dans ce domaine.
 - f) Mettre en place deux groupes de coordination chargés de travailler avec nos partenaires en vue de lutter contre les aspects néfastes des accords commerciaux s'appuyant respectivement sur le partenariat transpacifique et l'Union européenne.
 - g) Identifier, à l'échelle internationale, les principaux centres de recherche et acteurs de la société civile promouvant la prestation de services publics.
 - h) Continuer de soutenir la campagne mondiale en faveur d'une taxe sur les transactions financières, dans le cadre d'une campagne plus générale réclamant une taxation équitable, y compris pour les sociétés, dénonçant l'évasion fiscale et revendiquant l'abolition des paradis fiscaux.

B. Promotion des droits syndicaux

22. Nous continuerons de lutter contre les violations des droits syndicaux en exerçant une pression sur les gouvernements et en dénonçant leurs politiques à travers les médias, l'OIT, et d'autres institutions. Il est indispensable d'améliorer rapidement nos réponses dans les situations plus urgentes et d'utiliser de façon plus efficace les mécanismes de plainte de l'OIT, afin de mieux pouvoir intervenir au nom de nos membres. Ces dernières années, les campagnes en faveur des droits syndicaux en collaboration avec LabourStart se sont avérées profondément

enrichissantes. De ce fait, nous entendons impliquer davantage de membres du Conseil exécutif dans ce réseau. Si les actions urgentes internes de la PSI ont également porté leurs fruits, elles peuvent néanmoins toujours être améliorées. Nous devons diversifier l'éventail d'outils mis à disposition des syndicats, notamment la mobilisation directe des membres.

23. Nous élaborerons en outre un programme positif qui viendra s'intégrer à l'ensemble de nos activités, particulièrement au niveau sectoriel.
24. En 2013-2014, nous nous concentrerons sur la mise en œuvre de la Convention n°151 de l'OIT (droit d'organisation dans la fonction publique) à travers le monde, ainsi que sur la lutte contre l'exclusion abusive des services de base, en vertu de la Convention n°87 de l'OIT, plus particulièrement dans la fonction publique et dans le réseau multisectoriel proposé aux premiers intervenants.
25. Nous veillerons à protéger les travailleurs/euses des services publics dans le secteur privé, en identifiant et en ciblant les sociétés multinationales qui fournissent des services publics, en négociant par exemple des accords-cadres, notamment en vue d'établir des droits syndicaux et d'empêcher le recours à la prestation privée de services, permettant des contrats de travail précaires et dévalorisant les conditions de travail.
26. Le travail de la PSI en matière de migration revêt également une importance cruciale pour mettre un terme à la discrimination, venir à bout du travail précaire, renforcer les droits des travailleurs/euses et encadrer la syndicalisation.
27. Ces activités joueront un rôle fondamental dans les programmes de travail sectoriel.
28. En 2013, nous prévoyons de :
 - a) Demander à chaque syndicat de désigner une personne de contact chargée de répondre aux situations d'urgence au regard des droits syndicaux.
 - b) Coordonner et soutenir les actions des affiliés de la PSI lors de la Conférence internationale du Travail de Genève sur la Convention n°151 de l'OIT, appuyées par une coordination préalable des actions régionales.
 - c) Conclure la négociation en cours avec ENEL, ainsi que les négociations à venir avec EDF.
 - d) Mettre en place une stratégie de défense des droits syndicaux à l'attention des premiers intervenants, dans le cadre d'un programme d'action régionale et sectorielle.
 - e) Dénoncer le racisme et la xénophobie sur le lieu de travail et soutenir l'action en faveur de la ratification de la Convention n°111 de l'OIT par les pays ne l'ayant pas encore fait.

C. Influence de la politique mondiale

29. La PSI fera appel aux institutions internationales et régionales en vue d'influencer les politiques ayant un impact sur les services publics et d'aider les affiliés concernés par les actions de ces institutions.
30. Les syndicats de la PSI doivent prêter main forte en faisant pression sur les membres nationaux des instances dirigeantes de ces organisations internationales, en diffusant de façon coordonnée des messages clairs au regard de leurs politiques ou de leurs programmes (tels que les privatisations peu sensées menées dans certains pays).
31. La PSI est en mesure d'identifier les menaces et les opportunités, de cerner les centres d'influence intervenant dans le processus, de coordonner le message, le contenu et le calendrier et, enfin, d'aider les affiliés à transmettre ce message à leurs gouvernements nationaux. Cette mission peut être accomplie au sein de l'OIT, des institutions internationales de financement telles que le FMI, la Banque mondiale, les banques de développement régional et les organisations économiques (telles que l'ASEAN, la CEDEAO, le MERCOSUR), les institutions commerciales, l'OCDE, les institutions des Nations Unies et les instances sectorielles telles que l'OMS, et enfin, les organisations de maires.
32. Les politiques menées par les institutions internationales de financement sont de plus en plus passées au crible pour leur contribution à la crise mondiale. Ces institutions étudient même leur propre rôle dans le déclenchement ou le maintien de la crise. La PSI travaillera conjointement avec la CSI et le siège des syndicats mondiaux, situé à Washington DC, afin de sensibiliser les institutions internationales de financement à notre programme d'action. A cet égard, elle mettra en lumière les effets néfastes des inégalités sur la croissance

économique, le rôle joué par les services publics pour venir à bout de ces inégalités, ainsi que l'effet dévastateur de la corruption sur la prestation de services publics de qualité.

33. La PSI devra nouer des relations plus solides avec l'OIT, asseoir sa présence lors de la Conférence internationale du Travail et coordonner les activités à l'échelle internationale pour lutter contre l'impact négatif des accords commerciaux, comme indiqué ci-dessus. En outre, la PSI s'érigera en défenseur d'une prestation publique des services sociaux dans le cadre d'une expansion mondiale des socles de protection sociale, recommandée par les Nations Unies, et plaidera en faveur d'une gouvernance mondiale fondée sur les droits des travailleurs/euses migrant(e)s en collaboration avec les syndicats mondiaux et les partenaires de la société civile.
34. En 2013, nous prévoyons de :
 - a) Mettre en place un groupe de travail regroupant des membres du personnel et des affiliés afin d'analyser la politique des institutions internationales de financement et de proposer des mesures appropriées. L'accent sera mis sur les atteintes aux services publics et sur les conséquences de l'austérité.
 - b) Définir clairement la politique de la PSI en vue de soutenir la taxe sur les transactions financières et ce, pour garantir un financement viable des services publics de qualité et promouvoir la création de telles taxes comme l'une des réponses à la crise économique.
 - c) Collaborer avec la CSC et la CSI pour influencer l'OCDE dans les domaines d'intérêt de la PSI, à savoir la privatisation, la politique de réglementation, l'austérité, la taxation, la mise en place d'un système de bons dans les services sociaux, ainsi que dans l'examen par l'OCDE de ses propres politiques économiques, intitulées *Nouvelles approches face aux défis économiques*.
 - d) Prendre un engagement stratégique lors du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement des Nations Unies, qui se tiendra à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, les 3 et 4 octobre 2013, ainsi que lors du Forum Tripartite de l'OIT sur la migration de main-d'œuvre, qui aura lieu à Genève en novembre 2013.
 - e) Suivre de près les activités de l'Organisation mondiale du Commerce, à plus forte raison lorsqu'elles sont liées au commerce des services.

D. Syndicalisation et croissance

35. Chaque travailleur/euse qui rejoint notre lutte contribue à asseoir notre pouvoir et, ainsi, à opérer des changements positifs. Notre capacité à tirer parti de notre puissance pour faire naître le changement repose essentiellement sur notre mode d'organisation et sur la mobilisation de nos membres et partenaires.
36. L'activité sectorielle résidera au cœur des actions de la PSI. Nous devons mieux coordonner le travail intersectoriel et nous assurer que les activités transversales, notamment celles en faveur des jeunes et de l'égalité des genres, ayant une influence sur les institutions internationales de financement, soient intégrées à nos programmes d'action sectorielle. Cette année, nous dirigerons davantage de réseaux sectoriels et brosserons un tableau plus précis de l'activité des groupes professionnels au sein des différents secteurs.
37. La santé et les services sociaux représentent le secteur de services le plus important et constituent à cet égard une priorité pour la PSI. A l'heure où il subit les assauts des prestataires de services privés et les réductions budgétaires du gouvernement, ce secteur est pourtant en pleine expansion. Dans les pays en développement, et en particulier dans la région Asie-Pacifique, la croissance économique s'est traduite par une hausse de la demande au niveau des services sociaux et de santé. A cet égard, il s'avère indispensable d'infléchir rapidement la tendance actuelle à la mise en place d'un système de bons dans les services sociaux.
38. Il est en outre essentiel de repenser la gestion des services municipaux. La prestation de services publics relève de plus en plus des sphères administratives et politiques des agglomérations. Les autorités municipales comptent parmi les principaux partisans et prestataires de services publics, car elles sont plus proches des utilisateurs de ces services. A l'échelle régionale comme nationale, le pouvoir politique est bien souvent influencé par les grands centres urbains, d'une façon sous-exploitée par la PSI. Nous entendons établir un lien

plus étroit entre notre secteur municipal et la campagne *Services publics de qualité* de la PSI, ainsi que la promotion des services publics dans les secteurs de la santé, des services sociaux, de l'eau, de l'énergie et des déchets.

39. Les travailleurs/euses qui fournissent des services d'urgence lors de catastrophes, tels que les pompiers, ou encore le personnel médical et ambulancier d'intervention d'urgence, rencontrent des problèmes similaires. La PSI s'intéressera aux possibilités existantes pour améliorer la coordination des activités au sein de ce groupe de travailleurs/euses et ainsi, servir leurs intérêts.
40. Nos efforts devront converger vers ces secteurs, non seulement pour gagner en efficacité, mais également pour recruter de nouveaux affiliés.
41. L'intégration la question de l'égalité demeure l'un des piliers de la PSI. Tous les programmes d'action sectorielle intègrent un volet relatif à la dimension de genre. La lutte de la PSI contre la privatisation et le travail précaire dans les secteurs de la santé et des services sociaux s'articulera essentiellement autour des conséquences démesurées de ces phénomènes sur les femmes. Les objectifs prioritaires du programme de la PSI sur la migration consisteront à atteindre les travailleurs/euses migrant(e)s et à les organiser en syndicats, à promouvoir un recrutement éthique et à réglementer les agences de recrutement. La PSI pourra faire part de cette expérience enrichissante dans le secteur de la santé et des services sociaux à d'autres secteurs où les travailleurs/euses migrant(e)s représentent une grande partie de la main d'œuvre, tels que l'énergie, l'eau ou les déchets.
42. Les jeunes travailleurs sont eux aussi sur-représentés dans les emplois précaires. Il est indispensable que nous disposions d'une meilleure connaissance des problèmes auxquels chaque secteur se retrouve confronté. Nous devons mieux appréhender les différentes facettes et conséquences des conditions de travail des jeunes travailleurs/euses, et leur offrir la possibilité de se syndiquer. C'est en intégrant cette dimension au programme d'action régionale et sectorielle que les jeunes travailleurs/euses pourront s'impliquer pleinement dans les activités de la PSI. La PSI œuvrera à l'organisation d'une conférence mondiale pour les jeunes travailleurs/euses à la mi-mandat du Congrès.
43. Les discussions qui se dérouleront lors des SUBRAC et des REC organisés en 2013 permettront également d'évaluer la stratégie de développement syndical de la PSI. Les projets constituent des outils de développement à long terme ; ils permettent d'apporter un soutien crucial à nos régions et constituent les principaux mécanismes qui sous-tendent l'engagement de nombreux affiliés au sein de la PSI. Dans la mesure où ils sont conformes aux objectifs de la PSI, les projets s'avèrent particulièrement utiles pour renforcer le pouvoir syndical. Cependant, ces dernières années, de nombreuses menaces ont plané sur nos projets. Dès lors, il s'avère indispensable de veiller à ce que les ressources allouées aux différents projets soient utilisées de la façon la plus efficace possible.
44. Dans de nombreux pays, le mouvement des travailleurs/euses est la cible d'attaques. Bien souvent, les syndicats des services publics sont les plus résistants – c'est la raison pour laquelle ils sont particulièrement visés. C'est notre nombre qui fait notre force. Dès lors, nous devons aider tous les syndicats à grossir leurs rangs, aussi bien en termes de taille que de capacité. Nous veillerons, dans toutes nos activités, à permettre à de nouveaux membres de se syndiquer. **Notre objectif, pour les cinq années à venir, consistera à rassembler 1 million de nouveaux membres, grâce à la croissance de nos affiliés, ce qui augmentera les taux d'affiliation à la PSI, ainsi qu'en attirant de nouveaux syndicats qui ne feraient pas encore partie de notre grande famille.**

Leadership

45. En 2013, nous prévoyons de :
 - a) Tenter d'impliquer davantage nos Vice-présidents de façon à ce qu'ils soutiennent la direction politique de la PSI et guident le travail de leurs régions. Nous les aiderons à représenter la PSI auprès des bureaux régionaux de différentes institutions mondiales, telles que l'OIT et les institutions internationales de financement, ainsi qu'auprès des banques de développement régional. Nous les inviterons en outre à nous faire part de façon

régulière de leur avis au regard des décisions et des délibérations de la Secrétaire générale. Le leadership n'a jamais autant compté pour notre succès.

Croissance

46. En 2013, nous prévoyons de :

- a) Identifier les affiliés potentiels, ainsi que les obstacles auxquels ils sont confrontés, déterminer des stratégies de recrutement et préciser le rôle joué par les régions et les activités sectorielles au sein-même de ces stratégies.
- b) Concentrer nos efforts sur les régions stratégiques clés, telles que les Etats-Unis ou l'Asie, et sur certains secteurs, notamment ceux de la santé et des services sociaux ou des pompiers, comme mentionné ci-dessus.

Secteurs

47. En 2013, nous prévoyons de :

- a) Identifier les opportunités aux niveaux régional et sous-régional en vue de renforcer les structures sectorielles.
- b) Elaborer des programmes d'action sectorielle à l'échelle internationale, de façon à mettre en œuvre les priorités de la PSI, en tenant compte des dimensions relatives à la profession, au genre et à l'âge, des conséquences en termes de ressources, des priorités régionales, ainsi qu'en identifiant les perspectives de croissance et les affiliés qui dirigeront les activités (voir l'Annexe A pour en savoir plus sur nos priorités par secteur).
- c) Passer en revue et analyser le potentiel que représente l'organisation de certaines activités dans les sous-secteurs et les filières professionnelles.
- d) Identifier, dans chaque région et au sein de chaque secteur, les principaux syndicats susceptibles de fournir une aide et des conseils spécifiques.

Egalité des genres et équité

48. En 2013, nous prévoyons de :

- a) Participer au Comité de la promotion des femmes des Nations Unies et coordonner diverses activités en vue de lutter contre les violences faites aux femmes.
- b) Veiller à ce que chaque Comité exécutif régional compte au moins deux jeunes travailleurs/euses (un homme et une femme).
- c) Rassembler des données et, le cas échéant, commanditer une étude pour garantir une meilleure compréhension des jeunes travailleurs/euses et des obstacles auxquels ils sont confrontés. Cela inclut de dresser un état des lieux de leur adhésion, d'établir les profils des dirigeants et des militants chez nos affiliés, et d'identifier les tendances en matière d'emploi de la main d'œuvre dans le secteur public.
- d) Développer un projet de réseau de jeunes, reposant sur les réseaux locaux et régionaux existants et intégré aux différents secteurs.
- e) Organiser une réunion avec les délégué(e)s de nos affiliés à l'occasion des Out Games, qui se tiendront en Belgique, afin de reformer le Caucus LGBT de la PSI.

Développement syndical

49. En 2013, nous prévoyons de :

- a) Augmenter les effectifs du siège pour soutenir la réalisation des projets.
- b) Reformuler le Groupe de travail sur le développement syndical de la PSI.
- c) Veiller à ce que nos projets soient en phase avec les priorités d'organisation stratégique et la communication au sein de la PSI
- d) Renforcer notre présence sectorielle dans le cadre des projets.
- e) Mettre tout en œuvre pour allouer davantage de ressources aux projets et ce, directement à partir des fonds syndicaux.

Migration

50. En 2013, nous prévoyons :

- a) Dans le sillage de la campagne *Services publics de qualité*, de développer davantage la campagne *Recrutement éthique* de la PSI, en nous concentrant sur la mise en œuvre du Code de bonne pratique de l'OMS à travers la conclusion d'une alliance multisectorielle, l'identification des pratiques et des modèles utilisés par les pourvoyeurs de main d'œuvre en matière de recrutement, et la protection des droits des travailleurs/euses migrant(e)s.
- b) D'élaborer des stratégies spécifiques en vue de répondre aux questions relatives à la migration dans tous les secteurs.

Campagnes et communications dynamiques et efficaces

- 51. Pour réussir, nous devons connaître nos points forts et être capables de nous mobiliser. Il est essentiel de collaborer avec le personnel et les affiliés pour permettre à la PSI de gagner en efficacité dans le domaine des campagnes et de la mobilisation. La PSI investira dans de nouveaux outils et technologies de communication, renforcera les réseaux de communication avec ses affiliés, et collaborera avec ses affiliés et ses partenaires pour garantir une communication efficace dans le cadre de campagnes spécifiques ou de questions sectorielles et transversales.
- 52. En 2013, la PSI prévoit de :
 - a) Collaborer avec ses affiliés et son personnel pour évaluer le site Web actuel de la PSI et proposer des modifications en vue d'en améliorer les fonctionnalités et la convivialité.
 - b) Instaurer une structure de communication plus réactive, en incluant les campagnes en ligne à source ouverte et les médias sociaux pouvant accroître l'efficacité de nos campagnes et être adaptés par nos affiliés en vue d'une utilisation propre.
 - c) Remplacer l'envoi coûteux par courrier d'exemplaires de notre magazine Focus par l'envoi d'actualités électroniques plus opportunes et ciblées, pouvant également être imprimées et diffusées au sein des syndicats et des régions.

E. Gouvernance et finances internes de la PSI

- 53. Cette année, nous sommes confrontés à des défis financiers de taille. Nous avons clôturé le budget 2012 en déficit. En outre, nous devons faire face à d'importantes dépenses sans précédent, qui n'avaient pas été prévues. Le coût total du Congrès mondial 2012 et des activités connexes a dépassé deux millions d'euros, ce qui est bien supérieur à la provision de €1.350.000 approuvée par le Conseil exécutif lors de sa réunion EB-134 du 9-10 mai 2007. Le coût net du Congrès a néanmoins pu être réduit, certains coûts ayant pu être amortis par le budget 2012. S'il n'est pas revu à la baisse, le budget 2013 risque lui aussi d'enregistrer un déficit. Nos activités pour 2013 sont raisonnablement modestes, mais réalisables si nous adoptons des mesures permanentes pour équilibrer nos finances.
- 54. La meilleure façon d'accroître les effectifs de la PSI consiste à prouver notre légitimité aux nouveaux affiliés potentiels, ainsi que les avantages découlant de contributions supplémentaires aux affiliés existants.
- 55. Cependant, l'heure est également venue d'aborder ouvertement la question des cotisations, en étudiant notamment les effectifs à des fins d'affiliation, d'indexation des cotisations et d'éventuelles hausses de cotisations.
- 56. Nous ne pouvons pas puiser éternellement dans nos réserves. En 5 ans, la PSI n'a jamais augmenté ses cotisations, qui demeurent les moins élevées de toutes les fédérations syndicales internationales.
- 57. Cette discussion doit se tenir lors de toutes nos réunions statutaires, des Comités consultatifs sous-régionaux au Conseil exécutif, ainsi que dans nos réseaux sectoriels.
- 58. Nous devons également adopter de nouvelles approches moins bureaucratiques pour financer et organiser les activités locales et sectorielles, notamment par le biais d'importantes campagnes de parrainage de nos affiliés, de détachement du personnel pour certains secteurs/projets, la mise en place un groupe de travail de première intervention et l'identification des syndicats susceptibles de mener certaines activités spécifiques. Nous devons veiller à ce que notre siège et nos bureaux régionaux soient structurés de la façon la plus efficace, et à ce que notre personnel possède toutes les compétences indispensables

pour mener à bien nos priorités. Face aux attaques mondiales à l'encontre des droits des travailleurs/euses, des services publics et des syndicats, chaque centime compte.

59. En 2013, nous prévoyons de :

- a) Assurer la transparence de nos activités en matière de comptabilité, de gouvernance et de communication envers nos membres et notre personnel, en envoyant régulièrement des propositions détaillées au Conseil exécutif.
- b) Mettre en place un groupe de travail sur l'affiliation et les cotisations, chargé d'étudier la stratégie de la PSI en matière d'affiliation et de cotisations, ainsi que la possibilité de revoir les niveaux d'indexation nationaux.
- c) Présenter les résultats de l'évaluation du Congrès mondial 2012 au Conseil exécutif.
- d) Identifier et développer les compétences nécessaires à la mise en place de nouvelles méthodes de travail.

Récapitulatif du programme de travail pour le début de l'année 2013

60. Le travail suivant est en phase avec les priorités susmentionnées, mais aura cependant été mené à bien avant la clôture des consultations régionales.
61. Comme mandaté par la résolution d'urgence du Congrès, et en soutien à nos affiliés de la sous-région MENA, la PSI participera au Forum social mondial de Tunis (mars 2013) par le biais de différents ateliers axés sur certains secteurs et enjeux.
62. La PSI participera aux consultations de haut niveau de l'institution internationale de financement à Washington (février 2013) afin de veiller à ce que ces institutions soient conscientes des effets néfastes de leurs politiques sur les services publics, et plus particulièrement de la privatisation et des mesures d'austérité.
63. La PSI prendra part à la Session Thématique Spéciale des Nations Unies sur « l'eau et les catastrophes » (mars 2013) en vue de mettre en lumière le rôle fondamental des travailleurs/euses des services publics dans la prévention et l'intervention lors de catastrophes naturelles, ainsi que dans la reconstruction après ces désastres.

Annexe A : Priorités de travail sectoriel

1. Energie

- a) Soutenir la propriété publique des systèmes d'énergie renouvelable, y compris à l'échelle municipale.
- b) Soutenir la mise en place de réseaux de syndicats représentant les travailleurs/euses de certaines multinationales, telles qu'ENEL/Endesa, EDF et GDF-SUEZ.
- c) Garantir la contribution de la PSI aux objectifs de développement durable des Nations Unies en matière d'énergie.
- d) Soutenir les efforts déployés dans le secteur de l'énergie en vue de limiter le changement climatique et de l'atténuer.

2. Eau

- a) Soutenir les initiatives relatives à la mise en œuvre de la Résolution des Nations Unies sur le droit à l'eau et aux installations sanitaires.
- b) Diffuser des informations sur le recours aux référendums comme moyen de contrer la privatisation et de soutenir la propriété et le contrôle publics.
- c) Garantir la contribution de la PSI aux objectifs de développement durable des Nations Unies en matière d'eau et d'installations sanitaires.

3. Santé et services sociaux

- a) Coordonner les actions de nos affiliés lors du troisième Forum mondial sur les ressources humaines, qui se tiendra en novembre au Brésil, en vue de s'opposer à la sous-traitance et de soutenir une meilleure rémunération pour les travailleurs/euses du secteur de la santé.
- b) Préparer une analyse détaillée des tendances dans le secteur de la santé et des services sociaux, en identifiant à la fois les principales menaces et opportunités, nos partenaires, les affiliés potentiels et nos ennemis, et en déterminant les domaines dans lesquels nous aurons le plus fort impact. Des possibilités d'action détaillées seront présentées au Conseil exécutif en 2014.
- c) Le secteur de la santé fera l'objet d'un projet pilote visant à organiser des sous-réseaux professionnels au sein des secteurs, notamment au regard de la mobilisation des infirmières. Ces réseaux traiteront de questions propres à leur profession, notamment des conditions de travail saines et sûres et des conditions d'emploi.
- d) Commencer à dresser un état des lieux de nos membres et à identifier les problèmes rencontrés dans le secteur des services sociaux. Une stratégie pour les services sociaux sera présentée lors de la réunion du Comité directeur en 2013.
- e) La PSI inclura de nouveaux pays dans son Programme sur la migration dans les secteurs de la santé et des soins sociaux et ce, en vue de répondre aux défis posés par la démographie, le travail précaire, l'inégalité des genres, la privatisation (sous-traitance) et le recrutement éthique.

4. Municipalités

- a) Mettre en place une stratégie visant à impliquer les deux principales organisations de maires à l'échelle internationale, en vue d'élaborer d'éventuelles actions conjointes au regard de la promotion de bonnes pratiques dans la prestation de services publics, en y incluant éventuellement un plaidoyer commun auprès des Nations Unies.
- b) Intégrer le travail à l'échelle municipale à la campagne *Services publics de qualité* du Conseil des syndicats mondiaux, en mettant l'accent sur une politique urbaine pouvant inclure une campagne en collaboration avec d'autres syndicats mondiaux, en vue d'amener les municipalités à soutenir la Charte SPQ, ou en syndiquant les travailleurs/euses migrant(e)s du secteur des déchets, par exemple.

5. Administration publique

- a) Soutenir l'élargissement du réseau actuel de syndicats affiliés qui interviennent dans les sous-secteurs réglementant les activités de l'Etat.
- b) Dans le cadre de notre campagne SPQ, partager les expériences et promouvoir les politiques anti-corruption au moyen du réseau sous-sectoriel élargi réglementant les activités de l'Etat.

6. Education, culture et médias

- a) Recueillir les témoignages des différents syndicats opérant dans ces secteurs afin d'identifier les problèmes majeurs auxquels ils sont confrontés, les réponses pouvant être apportées par la PSI, les structures sectorielles à mettre en place et enfin, les affiliés souhaitant diriger ces activités. Un document reprenant les éventuelles options sera présenté au Comité directeur en 2013, de façon à ce que le réseau et le travail sectoriel puissent être mis en place dès 2014.

7. Premiers intervenants

- a) Identifier les syndicats désireux de participer aux actions menées dans ce domaine (incendies, santé ou encore assistance), ainsi que les problèmes ou opportunités pouvant être étudiés dans l'optique d'une présentation au Conseil exécutif.
- b) En fonction des décisions du Conseil exécutif, un plan d'action pour 2013/2014 sera élaboré.

Annexe B : Questions à l'attention des Comités consultatifs sous-régionaux, des Comités exécutifs régionaux et du Conseil exécutif

1. Gestion des priorités de travail de la PSI

- a) Quelles ressources votre affilié peut-il apporter à ces activités (financement, personnel, militants, plaidoyers, autres partenaires) ?
- b) Comment pouvons-nous attirer de nouvelles ressources en vue de soutenir nos activités s'inscrivant dans le cadre de nos priorités ?
- c) Comment votre région peut-elle soutenir la croissance de la PSI à travers la sensibilisation axée sur la syndicalisation ?
- d) Comment intégrerez-vous ces activités à votre programme d'action régional ?
- e) Comment pourrions-nous renforcer le soutien apporté par la PSI au développement du leadership des jeunes travailleurs/euses, tant au sein des syndicats que de leurs secteurs respectifs ?

2. Soutenir le travail sectoriel

- a) Comment pouvons-nous gérer le travail sectoriel ?
- b) Quels sont les modes de fonctionnement des réseaux informels ?
- c) De quelle façon devrions-nous gérer les groupes professionnels/de travail de chaque secteur ?
- d) De quelle façon les programmes de travail sectoriel doivent-ils guider le mandat de la PSI ?
- e) Quelles sont les questions les plus importantes au regard de la création du cinquième secteur de l'Education, la Culture et les Médias, comme proposé, et de quelle façon les affiliés peuvent-ils apporter leur pierre à l'édifice ?

3. Initiative de la campagne locale en faveur de *Services publics de qualité*

- a) Dans le cadre des consultations des Comités consultatifs régionaux et des Comités exécutifs régionaux, les différentes régions sont invitées à proposer plusieurs centres urbains ou municipaux, ou un secteur local, en vue d'y mener une campagne ciblée en faveur des SPQ, en prenant en compte différents critères de réussite, tels que :
- b) La sympathie du maire ou des conseils municipaux d'une municipalité donnée, un syndicat des services municipaux uni, un soutien ferme aux affiliés ;
- c) La possibilité de mettre en exergue les meilleures pratiques en matière de lutte contre la privatisation ou la sous-traitance de l'eau et des services de santé, de soutien aux premiers intervenants ou de création d'une campagne anti-paradis fiscaux liée aux passations de marchés publics à l'échelle municipale.
- d) L'opportunité, pour d'autres syndicats internationaux, de soutenir les objectifs poursuivis par les activités SPQ.